

DEJEPS « Perfectionnement Sportif » « Sports Equestres »

DEJEPS PS SE

« Entraîneur d'équitation »

ACF Organisme de Formation habilité par la DRJSCS de LYON

Les objectifs :

Permet :

- L'accès à l'emploi « **Enseignant** » dans la convention collective des centres équestres.
- **D'encadrer** des activités de découverte, d'animation et de perfectionnement aux pratiques équestres mentionnées dans le référentiel professionnel, dans les conditions optimales de sécurité.
- **D'encadrer** des activités d'entraînement en compétition au niveau Amateur.
- **De développer** des compétences de formateurs spécialisé dans sa discipline support.
- **De s'intégrer aux situations professionnelles** elles-mêmes très variées en participant au fonctionnement du centre équestre.

Donne :

· **Le Diplôme qui permet d'enseigner l'équitation, en autonomie (loi sur le sport). Diplôme de niveau 3**[\(téléchargez le référentiel professionnel et la fiche RNCP\)](#)**Les évolutions de parcours :**

- Le DEJEPS est le cursus de formation qui peut mener au DESJEPS (Instructorat).

La Durée et le principe de l'alternance :

- La formation se déroule **sur 12 mois**.
- Formation de Janvier à Décembre, 10 500€.
- La pédagogie est basée sur le principe de **l'alternance, pour le stagiaire, entre le centre de formation et le centre équestre** : structure d'accueil habilitée.
- « La pédagogie en alternance crée une dynamique originale qui favorise l'acquisition des compétences »
[\(téléchargez la fiche relative à la déclaration des éducateurs sportifs stagiaires\)](#)

Les atouts de l'alternance :

- cette pédagogie puise sa richesse dans **l'aller-retour** pour le stagiaire entre centre de formation et centre équestre.
- **l'immersion en entreprise** déclenche des apprentissages.
- le temps en centre de formation chaque semaine, permet au stagiaire de prendre du **recul sur le quotidien et développe une réflexion sur la pratique**.
- **le stagiaire exprime son vécu et confronte son expérience à celle des autres**. Le formateur organise et exploite ces informations puis **éclaire ce vécu** par des apports théoriques et pratiques.
- l'interactivité des cours en regroupement, les échanges informels entre stagiaires, permettent aux élèves de découvrir les difficultés de chacun et de **s'enrichir des solutions** des autres. Le stagiaire développe son écoute.
- le stagiaire commence à **se constituer un réseau de relations professionnelles** qui se développera tout au long de sa carrière.

Les outils de l'alternance :

- **livret d'alternance** : met un lien entre le formateur, le stagiaire et le tuteur.
- **suivi régulier des stagiaires** auprès des tuteurs effectué par le formateur : suivi téléphonique, mails systématiques, réunions de tuteurs, visite si besoin.
- participation des tuteurs aux **évaluations formatives** (examens blancs).
- TAV : **Travaux Attendus à Valider** par le tuteur et le formateur

L'organisation pédagogique :

Le rythme des regroupements en centre de formation **est de 3 journées par semaine en moyenne, hors vacances scolaires**, avec une continuité pédagogique durant l'été (juillet/août).

L'équipe pédagogique est constituée d'un **coordonnateur DESJEPS et d'une équipe de formateurs expérimentés**. A cela **s'ajoutent des intervenants experts dans leur domaine**.

Les journées sont réparties par UC, qui permet une organisation établie par profil de stagiaires.

4 grands types de journées :

- Equitation (UC4)
- Pédagogie d'optimisation
- Pédagogie d'initiation
- Chef de projet sportif

La méthode utilisée est l'interactivité entre tous les acteurs durant les regroupements.

Les **regroupements se déroulent en centre équestre**. Cet environnement présente tous les moyens nécessaires à la formation : manège, carrière, cavalerie adaptée, harnachement, matériel pédagogique, salle de travail confortable, club house.

Spécificité pédagogique : les **regroupements sont organisés en 4 temps** :

1. **Les contenus** : cours, travaux pédagogiques et pratique équestre.
2. **La cohérence** : rappel des objectifs et du calendrier (donner du sens).
3. **L'organisation** : transport, financement, rangement, gestion du temps.
4. **Le lien** : relationnel entre stagiaires-formateurs-tuteurs.

Le stagiaire en formation DEJEPS devra posséder un cheval pouvant lui permettre de suivre la formation, d'un niveau de pratique Amateur.

Le contenu pédagogique :

1. des **cours théoriques** sur les thèmes suivants (liste non exhaustive) :

1. **Facteurs de la Performance sportive : Organisation du planning du couple.**

- La Technique équestre
- Le Physique du Cavalier, du Cheval et du Couple
- Le Mental du Cavalier et du Cheval
- Le Relationnelle au sein du Couple et du Couple/Coach
- La coordination du Couple

2. **Pédagogie Optimisation : Entraînement du couple.**

- La sécurité en séance
- La technique équestre du niveau Amateur
- La Préparation aux degrés (1/2/3)
- Construire une progression, consolider les apprentissages
- Les Aménagements du milieu

3. **Missions de Responsabilités du Moniteur : Intégration en structure.**

- L'Accueil
- Les Soins (boxes, gestion cavalerie)
- La Maintenance
- La Responsabilité de l'enseignant
- La Programmation de stages, d'événements
- Se tenir à jour (formation continue)
- S'insérer dans un réseau
- S'ouvrir à l'actualité environnementale
- Utiliser les outils de promotions
- Organisation Compétitions Fédérales
- Manager une équipe : (Bénévoles/Salariés/Stagiaires)
 - Gérer équipe concours
 - Être chef de personnel
 - Organisation d'équipe pour un événement

4. **Pédagogie Initiation :**

- La sécurité en séance
- Le Plan Fédéral de formation du cavalier du G1 à 4

- Le Plan Fédéral de formation du cavalier du G5 à Amateur
 - La Programmation annuelle des G1 à G7.
 - La Théorie des Galops
 - **5. Chef de projet :**
 - Méthodologie de projet :
 - Les Facteurs des Performances Sportives
 - La Conception + La coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action
 - L'Organisation d'une Compétition FFE
 - Mes responsabilités
 - Outils de présentation :
 - Vidéo
 - PPT
 - Tableau blanc, etc.
 - **6. Devenir formateur :**
 - La Déontologie
 - La Méthodologie
 - L'Application au public
 - **7. Prestation équestre :**
 - La Prestation type compétition
 - La Démonstration technique commentée technique
 - L'Analyser sa pratique équestre
 - Echanger avec des professionnels du milieu équestre
 - **2. des travaux complémentaires :**
 - Préparations de séances
 - observations « in situ »,
 - exposés,
 - Travaux Attendus à Valider.
 - **3. de la pédagogie expérimentale.**
 - **4. des cours de pratique équestre :**
 - dressage,
 - obstacle,
 - travail à pied,
 - derby,
 - cross,
 - découvertes de disciplines non olympiques,
 - **5. des techniques d'entretien, analyses de la pratique.**
 - **6. du travail sur la méthodologie** (comment s'organiser au quotidien dans le travail, s'intégrer dans le centre équestre).
 - **7. le partage d'expérience.**
 - **8. l'accompagnement en projet personnel** de développement professionnel.
- ([Téléchargez le programme de formation](#))

La préparation aux évaluations certificatives des 4 Unités Capitalisables UC :

Le diplôme est acquis si les 4 UC sont acquises.

Chaque UC est un bloc de compétences acquis définitivement.

UC 1 : Concevoir un projet d'action

UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans les sports équestres

• **Conduite d'une séance d'apprentissage (modalité A)**

• **Conduite d'une séance d'optimisation (modalité B)**

UC 4 : Encadrer les sports équestres en sécurité

Les évaluations certificatives de ces 4 UC se déroulent selon les modalités fixées par la DRJSCS de Lyon.

([téléchargez le référentiel de certification](#))

La procédure d'inscription :

- **Contacteur ACF** pour un entretien de motivation
- Renvoyer la **fiche de renseignement** : [la télécharger ici](#)
- **Frais d'inscription** : 65 €
- Satisfaire aux **pré requis** réglementaires : les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) au DEJEPS :
 1. être titulaire des **Tests d'Exigences Techniques Préalables d'entrée en formation (TEP)**.
 2. être titulaire d'un **diplôme de secourisme** de niveau 1 (PSC1 ou équivalent).
 3. présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités équestres datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Prévoir son **financement** (ACF vous établit un devis et vous accompagne dans la recherche de financement).
- Chercher un **lieu de stage** (centre équestre et tuteur).
- Les tuteurs doivent attester d'une qualification a minima de niveau IV dans la filière des sports équestres et justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle ou bénévole dans l'encadrement des sports équestres.
- Une structure permettant l'accompagnement vers la compétition amateur et l'ensemble des missions du moniteur.
- Passer les **tests de sélection de ACF** : sur convocation ([télécharger le « programme de la sélection »](#))
- Renvoyer à ACF le **dossier d'inscription complet**, 1 mois avant la date de début de formation.
 - Le dossier comprend :
 - la demande d'inscription à la formation avec photographie ;
 - la copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
 - les pièces justifiant des dispenses et équivalences de droit ([télécharger le « tableau des dispenses et équivalences »](#))
 - pour les **personnes en situation de handicap**, l'avis d'un médecin agréé par les FF handisport ou de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée ;
 - les copies de l'**attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté** ;
 - la ou les **attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables de la spécialité et de la mention du diplôme (EPEF)** ;
 - une **attestation d'affiliation de l'assurance maladie**
 - **Signer le contrat de formation et la convention de stage** en entrée en formation.

Organisation dans le temps :

1. Contacter ACF.
2. Les pré requis et l'organisation personnelle.
3. Dossier d'inscription complet.
4. Début de formation

Les financements :

1. **contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.** (chercher un employeur / centre équestre). Ces contrats sont initiés par l'employeur et l'OF puis gérés par l'OPCO des centres équestres : OCAPAT. <https://www.ocapiat.fr/>
2. **pour un salarié**, financement par son OPCO (transitions pro, ocapiat...)
3. **pour un employeur**, financement par son OPCO (Vivéa...)
4. financement possible par la **région Auvergne-Rhône-Alpes**
5. financement possible par **Pôle-Emploi**
6. **autofinancement**
7. les **indemnités de pôle emploi** sont maintenues pendant la formation.

L'accessibilité aux personnes handicapées :

Les locaux du centre équestre de regroupement Le Troubadour sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. nous étudions la faisabilité de la formation pour tout cas particulier, en ce qui concerne la mobilité réduite et en ce qui concerne tout type de handicap, en concertation avec les institutions référentes.

<http://www.handisport.org/les-29-sports/equitation/>

L'expérience de ACF :

ACF forme au DEJEPS depuis la réforme en 2020

Tableau des résultats :

Formation	Année	st entrée	pourcentage abandon	pourcentage réussite	insertion dans l'emploi et poursuite de formation à 3 mois	taux de satisfaction
DE	2020	6	33%	100%	100%	100%